

L'article 1^{er} du projet de loi relatif à l'énergie

Déclaration du groupe Coopération

La transition énergétique est un sujet sur lequel il nous faut être à la hauteur des enjeux, des ambitions de la France dans la lutte contre le changement climatique. Mais il nous appartient d'être également réalistes et crédibles, en se fixant des objectifs qui peuvent être atteints en tenant compte du contexte économique et social. C'est pourquoi il était indispensable de redéfinir certaines échéances, à l'instar des travaux actuellement en cours au niveau national.

En ce sens, atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 semble être un objectif sérieux et réalisable, étant entendu que le monde agricole et forestier devra y être associé, et que les mesures qui y seront liées devront effectivement être compatibles avec le développement de la compétitivité industrielle et des emplois.

Pour ce qui est de la réduction de la consommation énergétique de 20 % d'ici à 2030, les efforts d'investissement devraient massivement se concentrer sur deux secteurs : celui du logement et celui des transports. Par ailleurs, le groupe de la coopération plaide, à travers les coopératives, pour le développement d'énergies renouvelables, comme la méthanisation, qui est produite localement et permet de valoriser les déchets, ou encore le photovoltaïque et l'éolien. Les coopératives sont à soutenir sur ce plan.

Porter l'effort de réduction de consommation des énergies fossiles à 40 % à l'horizon 2030, est quant à lui un objectif qui nécessitera des mesures significatives de compensation et d'accompagnement, notamment pour les entreprises coopératives. De même, tout le monde s'accorde à dire que la fermeture des centrales à charbon doit être préparée dès maintenant avec les reconversions professionnelles et territoriales qui en seront la conséquence.

Le dissensus n'a en revanche pas pu être évité sur la question de l'échéance de la réduction à 50% de la part du nucléaire dans le mix électrique. Le groupe de la coopération considère raisonnable de reporter ce délai à 2035, contre 2025 initialement. Le CESE poursuivra le débat au cours de la législature actuelle et c'est un sujet à suivre avec attention.

En conclusion, le groupe de la coopération voit dans la transition énergétique des opportunités qui peuvent être sources de développement économique et de progrès social, c'est pourquoi, il votera les recommandations équilibrées proposées dans l'avis.